

ARRETE N°2020-068/MS/CAB
portant poursuite d'exploitation
d'une clinique médicale privée

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du premier ministre ;
Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM/SGG-CM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
Vu la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la Santé publique ;
Vu la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
Vu le décret n°2005-398/PRES/PM/MS du 19 juillet 2005 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
Vu le dossier de demande de l'intéressée ;
Sur avis de la Commission d'examen des demandes d'autorisation de création, d'ouverture, d'extension, de transformation, de cession, de transfert et de fermeture des établissements sanitaires en sa session du 27 décembre 2019.

ARRETE

Article 1 : Une autorisation de deux (02) ans non renouvelables, est accordée à Madame SORGHO Azara épouse BATIONO, pour la poursuite d'exploitation de la clinique « BETHEL » ouverte par son défunt mari par arrêté N°2013- 025/MS/CAB du 11/03/2013 à la parcelle 04, lot 04, section BI, du secteur 01 de la commune de Tenkodogo, province du Boulgou

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : L'Inspecteur général des services de santé, le Secrétaire général du Ministère de la santé, le Gouverneur de la région du Centre-Est, le Maire de la commune de Tenkodogo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliations :

Ouagadougou, le 18 FEV 2020

- 1-Original
- 2- Présidence du Faso
- 3- Premier Ministère
- 4- SG/MS
- 5- Gouvernorat/ Centre-Est
- 6- Commune de Tenkodogo
- 7- Toutes Directions centrales du MS
- 8- DRS/ Centre-Est
- 9- ITSS
- 10- Ordre professionnel de la santé concerné
- 11- intéressée
- 12- J.O
- 13- Archives/Chrono


Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon